

N° 11 . 19 octobre 2018

**District Haute-Vienne****Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld  
87000 LIMOGES**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : [district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

**Agenda****Lundi 22 octobre 2018 à 19H30 :**Réunion des clubs à Limoges  
(ASPTT)**Mardi 23 octobre 2018 à 20H30 :**

Examen arbitres auxiliaires

**Jeudi 25 octobre 2018 à 18H00 :**

Comité de Direction

**Sommaire:****Procès-verbaux :** 0 0 p 2 à 16  
Compétitions/coups seniors -  
Jeunes . Féminines - Foot  
Animation - Arbitrage**Partenaires :** 0 0 0 0 p 17Rédactionnel : 0 0 0 0 p18  
Tableau des montées et descentes**LES ARBITRES EN ACTION**

Le pôle formation organisait vendredi 12 octobre à 20h30 sur le stade de Rilhac-Rancon son premier stage pratique de la saison dans le cadre de la formation continue de nos arbitres.

Cette première soirée était animée par le groupe de formateurs et initiateurs de notre district Anthony Gruffaz, Olivier Petit, Mathieu Gandois et Sébastien Desliot, tous arbitres R1. Tous sont très dévoués pour transmettre leur savoir faire à nos arbitres de district.

Notre satisfaction a été grande en voyant plus de 40 arbitres répondre présent à cette soirée. 40 arbitres qui ont pu enrichir leurs compétences en étant très à l'écoute des animateurs des différents ateliers : Gestion des bancs de touche, travail de l'arbitre assistant, préparation physique etc. Certains en ont profité pour passer l'épreuve des tests TAISA, épreuve qui progressivement devient obligatoire selon les catégories.

Daniel Doucet était accompagné de Bernard Laumonier, Pierre Gaschet, Jacques Pleinevert, Claude Bousely, Daniel Villeger et Jacky Defaye (représentants C.D.A.) pour suivre et apprécier l'organisation, le travail de tous, animateurs et arbitres !

Remerciements - aux animateurs pour leur dévouement.

- A la municipalité et au club de Rilhac Rancon pour le prêt des installations.

- A Christophe ROUGIER Président du Club de Rilhac Rancon qui nous a honorés de sa présence

- A Claude Peymirat qui a fait le relais avec le club pour faciliter cette intervention.

- A Lionel Filleul pour les photos et la page Facebook.

**Daniel DOUCET**



**CONVOCATION  
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE :**

**PRESENCE OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE POUR TOUS LES CLUBS  
MUNI DE VOTRE LICENCE**

Mmes et Mrs Les Présidents des clubs de Football de la Haute-Vienne,

Vous êtes priés d'assister le :

**VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018**

**A partir de 18 H 30 (émargements)**

**GYMNASE**

**A ST GENGE**

\*\*\*\*\*

**POLE COMPETITIONS**

**COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :**

**REUNION DU 17 OCTOBRE 2018**

**PV N. 11**

**PRESENTS** : MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD . FRUGIER - GASCHET (CDA) - GIRAUD - ZABALETA .  
ROUDIER - VILLEGIER

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

\*\*\*\*\*



## SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :

### MATCH N. 50021.1 BESSINES/MORTEROLLES / AMBAZAC D1 DU 20/10/2018

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 20 octobre 2018 à 19 H à BESSINES/GARTEMPTE.

## SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :

### MATCH N. 50145.1 NEXON / JS LAFARGE (2) D2 POULE B DU 7/10/2018

Arbitre : M. KOCHIH Mohamed

Suite au PV de la commission du 10/10/2018

La commission,

- Crédite le club de l'AS NEXON de 19 " .

## SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

### MATCH N. 50288.1 FEYTIAT (3) / LE PALAIS SUR VIENNE (3) D3 POULE B DU 21/10/2018

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 21 octobre 2018 à 13 H à FEYTIAT (stade LACORRE)

### MATCHES N. 50427.1 ORADOUR SUR GLANE / ST JUNIEN (3) D3 POULE D DU 10/11/2018

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 11 novembre 2018 à 15 H à ORADOUR SUR GLANE.

### MATCH N. 50405.1 VEYRAC (2) / ST LOUIS/VAL (2) D3 POULE D DU 23/9/2018

La commission,

- Donne match à jouer le 28 octobre 2018 à 15 H à VEYRAC.

## SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

### MATCHES N. 50558.1 ET .2 LA JONCHERE ST MAURICE / ST SORNIN LEULAC D4 POULE B DES 4/11/2018 ET 10/3/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Inversion de la rencontre

ALLER : le 4/11/2018 à 15 H à ST SORNIN LEULAC

RETOUR : Le 10/3/2019 à 15 H à LA JONCHERE

### MATCH N. 50748.1 LA ROCHE LA BEILLE (2) / BOSMIE (2) D4 POULE E DU 21/10/2018

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 21 octobre 2018 à 13 H à LA ROCHE LA BEILLE

### MATCH N. 50605.1 ST VICTURNIEN (2) / VEYRAC (3) D4 POULE C DU 23/9/2018

La commission,

- Donne match à jouer le 28 octobre 2018 à 15 H à ST VICTURNIEN.

## DEPARTEMENTAL 5 :

### MATCH N. 51024.1 VEYRAC (4) / FCCL (2) D5 POULE C DU 23/9/2018

La commission,

- Donne match à jouer le 28 octobre 2018 à 13 H à VEYRAC.



**MATCH N. 50901.1 AS LJSM (2) / BONNAC LA COTE D5 POULE A DU 7/10/2018**

Feuille de match hors délai,

Amende de 21 " au club AS LJSM.

**MATCH N. 50964.1 EYMOUTIERS (3) / ST JUST LE MARTEL (3) D5 POULE B DU 7/10/2018**

Suite à la commission du 10/10/2018

Courriel de l'AS EYMOUTIERS du 15/10/2018

L'arbitre du match est M. DUFOUR Olivier (bénévole)

La commission,

- Enregistre le résultat acquis sur le terrain :

**EYMOUTIERS (3) : 1 (0 point) ST JUST LE MARTEL (3) : 5 (3 points)**

Absence du nom de l'arbitre sur la feuille de match.

Amende de 17 " au club d'EYMOUTIERS

\*\*\*\*\*

**COUPES ET CHALLENGES :**

**COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :**

La commission homologue les résultats du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de la Haute-Vienne et procède au tirage du tour de régularisation qui aura lieu les 27/28 octobre 2018.

**MAIL DE M. DESVALOIS È US LA ROCHE LA BAILLE :**

Le forfait du district n'englobe pas les frais d'arbitrage qui sont à la charge du club recevant.

**CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER :**

Le tour de régularisation du Challenge du district Marcel PAILLER qui était prévu les 27-28 octobre 2018 est reporté au 13 janvier 2019.

**MATCH N. 51795.1 ST GEORGES LES LANDES / AS FOLLES CHALLENGE DU DISTRICT M. PAILLER DU 14/10/2018**

Vu les précisions portées sur le courriel de l'AS FOLLES

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de FOLLES
- Dit ST GEORGES LES LANDES qualifié pour le tour suivant

Amende de 50 " au club de FOLLES pour son forfait.

**MATCH N. 51799.1 MAGNAC LAVAL / LA JOYEUSE BUSSIÈRE POITEVINE CHALLENGE DU DISTRICT M. PAILLER DU 14/10/2018**

Vu les précisions portées sur le courriel de MAGNAC LAVAL

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de MAGNAC LAVAL
- Dit le club de LA JOYEUSE BUSSIÈRE POITEVINE qualifié pour le tour suivant

Amende de 50 " au club de MAGNAC LAVAL pour son forfait.



## CHALLENGE DES RESERVES :

### MATCH N. 51441.1 FLAVIGNAC (2) / LA GENEYTOUSE (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE M DU 14/10/2018

Vu le courriel du club de FLAVIGNAC, la feuille de match

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de FLAVIGNAC (2)
- Enregistre le résultat suivant :

**LA GENEYTOUSE (2) : 3 (3 points) FLAVIGNAC (2) : 0 (-1 point)**

Amende de 50 " au club de FLAVIGNAC pour son forfait.

## SAISIE RESULTATS INTERNET

**SEMAINE DU 1<sup>er</sup> au 7 OCTOBRE 2018**  
**AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie**

FCCL . FLAVIGNAC . PEYRILHAC

**SEMAINE DU 8 au 14 OCTOBRE 2018**  
**AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie**

VIGENAL FC . ST MARTIN TERRESSUS

L'animateur de la commission,  
**Jean-Luc PRINSAUD**

## COMMISSION FOOTBALL FEMININ

**REUNION DU 16 OCTOBRE 2018**  
**P.V. N°07**

**PRÉSENTS :** MME MUHLEBACH - MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - RAMPNOUX - THARAUD  
**EXCUSES :** MMES GARESTIER - NOIRE - MM. DAURAT - DEFAYE . DUPUY

### Championnat à 8

#### D2 poule C

**MATCH N°51141.01 CONDAT SUR VIENNE (1) / A.F. PORTUGAIS (2) DU 16/09/2018**

#### **RECTIFICATIF**

Suite au forfait de l'équipe 1 de l'A.F. PORTUGAIS (Interdistrict D1 à 11),  
La Commission :

- Constate le forfait de l'A.F. PORTUGAIS (2)
- Enregistre le résultat suivant :

**CONDAT SUR VIENNE (1) : 3 (3 pts) / AF Portugais (1) : 0 (-1 pt)**

**D1****MATCH N°51085.01 OCCITANE (1) / ENT BESSINES-MOR/FROMENTAL (1) DU 23/09/2018**

Feuille de match non informatisée, amende de 19" au club de l'OCCITANE.

**D2 poule A****MATCH N°51101.01 VEYRAC (1) / Ent MAGNAC/RAZES (1) DU 23/09/2018**

Suite à l'accord des deux clubs,

La Commission dit match à jouer le 28 octobre 2018, même terrain, même horaire.

**D2 poule C****MATCH N°51157.01 ST VICTURNIEN (2) / U.S.S.V. (1) DU 14/10/2018**

Suite au courriel du club de ST VICTURNIEN,

La Commission :

- Constate le forfait de SAINT VICTURNIEN (2)
- Enregistre le résultat suivant :

**SAINT VICTURNIEN (2) : 0 (-1 pt) / U.S.S.V. (1) : 3 (3 pts)**

Le club de SAINT VICTURNIEN sera débité de la somme de 20,00 " pour son 1<sup>er</sup> forfait.

**Les nouvelles équipes souhaitant s'engager en seconde phase peuvent le faire, via FOOTCLUBS, avant le 31 octobre 2018.**

**Le championnat 2ème phase débutera (sous réserve) le 11 novembre 2018.**

**Pour rappel les règlements sont téléchargeables sur le site internet du District : rubrique documents/règlements.**

## **Coupe Futsal Haute-Vienne**

Cette coupe est réservée à toutes les équipes disputant le championnat à 8 (12 équipes maximum).

La date limite d'engagement est fixée au **15 décembre 2018, via FOOTCLUBS.**

Cette coupe aura lieu le 13 janvier 2019, au gymnase de BONNAC LA COTE.

**La secrétaire de séance :**

**Aude MUHLEBACH**

\*\*\*\*\*

**REUNION DU 16 OCTOBRE 2018**

**P.V. N°08**

**PRÉSENTS:** MME MUHLEBACH . MM. BARRAT - PEYMIAT - GIRAUD - RAMPNOUX - THARAUD

**EXCUSES:** MMES GARESTIER . NOIRE . MM. DAURAT - DEFAYE - DUPUY

**CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11****MATCH N°50821.01 USSEL (1) / GUERET (2) DU 14/10/2018**

Feuille de match non informatisée, amende de 19" au club de VARETZ.

**Coupe du Limousin à 11****Treize équipes d'engagées :*****Corrèze (6) :***

Ent As Chamberet/Vigeois-Troche/Uzerche (R2)  
Allasac/Ussac/Cublac (R2)  
AS Laguenne/Ste Fortunade/Lagarde-Enval (Interdistrict)  
Es Ussel (Interdistrict)  
Meymac (Interdistrict)  
Tulle Foot Corrèze (Interdistrict)

***Creuse (3) :***

La Souterraine Esm (Interdistrict)  
Jarnages/Parsac (Interdistrict)  
Gueret (Interdistrict)

***Haute-Vienne (4) :***

F.C.C. Oradour (Interdistrict)  
Ent St Léonard/Foot Sud/Aureil-Eyjeaux (Interdistrict)  
Limoges Fc (Interdistrict)  
Saint Victurnien (Championnat à 8)

**Les clubs ci-dessus seront débités de la somme de 28€ correspondant aux frais d'engagement.**

Tirage au sort du tour préliminaire : rencontres à disputer sur le terrain du 1er tiré, le jeudi 1er novembre 2018 à 15h.

**MATCH N°1 :** JARNAGES/PARSAC (1) . MEYMAC (1)

**MATCH N°2 :** AS LAGUENNE/STE FORTUNADE/LAGARDE-ENVAL (1) . GUERET (2)

**MATCH N°3 :** FCCO (1) . SAINT VICTURNIEN (1)

**MATCH N°4 :** TULLE (1) . LIMOGES FC (2)

**MATCH N°5 :** ENT ST LÉONARD/FOOT SUD/AUREIL-EYJEAUX (1) . LA SOUTERAINNE ESM (1)

Le règlement est téléchargeable sur le site internet du District : rubrique documents / règlements / règlements

**La secrétaire de séance :**

**Aude MUHLEBACH**





## COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 16 OCTOBRE 2018  
PV N.7

**PRESENTS :** MM. VERGONZANNE . CASSAT . PIRRON . THARAUD . SEJOTTE

**EXCUSES :** MM. BARRAT . PLEINEVERT

\*\*\*\*\*

### DEMANDE de REPORT de MATCH :

Rappel :

### ARTICLE 17 : MODIFICATION DES CALENDRIERS :

Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club demandeur, via FOOT CLUBS dans un délai de 7 jours avant la date concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOT CLUBS. L'organisme compétent (Commission des Jeunes) pourra ensuite officialiser le changement

### CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

DATES	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12
U17 Niv1	XXX	XXX	XXX	xxxx	J5	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe	
U17 Niv2	XXX	XXX	XXX	xxxx	A5	MR	MR	Coupe	R1	R2	R3	R4	R5	Coupe	

### Journée du 13 /10/18

#### Match N° 51227.1 Rilhac Rancon 2 / E Verne St GencVeyra 1 U17 D2 Poule A du 13/10/18

Vu la saisie des résultats,

La Commission,

- Constate le forfait de l'équipe E Vern St GencVeyrac 1
- Enregistre le résultat suivant :

**Rilhac Rancon 2 : 3 (3 Points) E Verne St GencVeyrac 1 : 0 (- 1 point)**

Amende de 27 euros au club de Verneuil (520964) pour son deuxième forfait.

#### Match N° 51225.1 FUN 87 GJ1 / E St Jouvent Nantiat 1 U17 D2 Poule A du 13/10/18

Vu la feuille de match

La Commission,

- Transmet le dossier à la Commission de discipline pour suite à donner.

### MATCHS REPORTES :

#### Match N° 51171.1 FEYTIAT1 / LE PALAIS/VIENNE 1 U17 D1 du 15/09/2018

Vu l'accord des deux clubs en date du 11/09/18,

La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre.

#### Match N°51176.1 U17 D1 E VAL DE VIENNE ST JUN1 / PANAZOL 1 du 22/09/18

Vu l'accord des deux clubs en date du 20 /09/18,

La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre.





### Match N°51216.1 U17 D2 Poule A E St Jouv Nantiat1 / Couzeix Chaptelat1 du 22/09/18

Vu le mail du Club de Saint Jouvent en date du 21/09/2018 et l'accord du Club adverse :  
La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre

## CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase

DATES	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12
U15 Niv1	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		
U15 Niv2	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	MR	MR	Coupe	R1	R2	R3	R4	R5	Coupe		

### MATCH REPORTE :

#### Match N° 51248 .1 Veyrac 1 / Limoges Bastide U15 D 1 du 22/09/18

Vu le deuil qui frappe le Club de Veyrac  
La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre

#### Modification d'horaire / terrain :

#### Match N°51327.2 Panazol 1 /Feytiat 2 U15 D2 Poule C du 01/12/18

La rencontre se jouera à 15 h sur le terrain F Valière

#### Match N°51303 2 E Ladignac St Yrieix 1 / E FeuillacoSer 2 U15 D2 Poule B du 10/11/18

La rencontre se jouera à 15h30 sur le terrain de Ladignac le Long

#### Match N°51320 2 E Chateaufort NE Eymoutiers1 / Occitane 1 U15 D2 Poule C du 10/11/18

La rencontre se jouera à 15 h sur le terrain de la Condamine à EYMOUTIERS

#### Match N°51342.2 ISLE 2 /LIMOGES LANDOUGE 1 U15 D2 Poule D du 01/12/18

Vu l'accord des deux clubs  
La rencontre est inversée et se jouera à 15h sur le terrain du Mas Loge

#### Match N°51298.1 FUN 87 GJ 1 /E.ST JUNIEN VAL DE 2 U15 D2 Poule A du 06/10/2018

Absence du nom de l'arbitre sur la feuille de match,  
Amende de 17 " au club de GJ Fun 87(551395)

## COUPE U 15 CHALLENGE ROGER LEGER

La Commission prend note du courrier du Club de VEYRAC concernant l'engagement en coupes U15. L'équipe entrera dans la compétition lors du second tour.

37 Equipes engagées : Premier tour du 03 Novembre 2018

Les Clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du Club Adverse avancer les rencontres pendant les vacances ou lors de la journée de rattrapage dans la mesure où ils n'ont pas de match en retard.

### Modification de Date :

#### Match 18 : OCCITANE 1 / AIXE SUR VIENNE 2

Vu l'accord des deux clubs en date du 15 Octobre  
La rencontre est avancée au **Samedi 20 Octobre à 15 h a Meuzac**

**Match 5 : LE PALAIS/VIENNE 1 / ENT SAINT JUNIEN VAL DE VIENNE1**

Vu l'accord des deux clubs en date du 15 Octobre  
La rencontre est avancée au **Samedi 20 Octobre à 15 h au Palais**

- Match 1: ENT ST LEONARD ST JUST 1 / ENT FEUILLARDIERS FCCO SERE2
- Match 2: AMBAZAC 1 / LIMOGES LAFARGE 1
- Match 3: FUN 87 GJ 1 / LA BASTIDE 1
- Match 4 : LIMOGES FC 2 / FEYTIAT 1
- Match 5 : LE PALAIS 1 / ENT ST JUNIEN VAL DE VIENNE 1
- Match 6: AIXE SUR VIENNE 1 / RILHAC RANCON 2
- Match 7: ENT FEUILLARDIERS FCCO SERE 1 / ENT ISLE CONDAT1
- Match 8: RILHAC RANCON 1 / LIMOGES FC 1
- Match 9: LIMOGES LANDOUGE 1 / ENT SOLIGNAC BOSMIE 2
- Match 10: ENT CHATEAUNEUF NEUVIC1 / ISLE 2
- Match 11: ENT SOLIGNAC BOSMIE1 / ENT ST LEONARD ST JUST 2
- Match 12: BEAUBREUIL 1 / ENT USECC NIEUL PEYRI 1
- Match 13: ENT ST JOUVENT NANTIAT1 / BONNAC BEAUNES1
- Match 14: FOOT SUD 87 1 / ENT ANF BESSINES1
- Match 15: FEYTIAT 2 / ENT LADIGNAC SY YRIEIX 1
- Match 16: ENT ANF BESSINES 2 / GJEFPN 1
- Match 17: ENT ST JUNIEN VAL DE VIENNE 2 / PANAZOL 1
- Match 18: OCCITANE 1 / AIXE SUR VIENNE 2

VEYRAC EXEMPT

**COUPE U 17 CHALLENGE M BONNET****1<sup>er</sup> Tour le 03 Novembre 2018**

**Sont exempts du tirage les équipes engagées en Coupe Nouvelle Aquitaine**

- Match 1: ENT ST JOUVENT NANTIAT 1 / LE PALAIS 1
- Match 2: ENT FCCO FC2VALLEE SER 1 / ENT ST LEONARD ST JUST1
- Match 3: COUZEIX CHAPTELAS 1 / BESSINES ANF FRAT. 1
- Match 4 : FUN 87 GJ 1 / LIMOGES LANDOUGE 1 1
- Match 5 : BOSMIE CHARROUX 1 / LIMOGES LAFARGE 1
- Match 6: LIMOGES FC 1 / AIXE SUR VIENNE LANDOUGE2
- Match 7: RILHAC RANCON 2 / PANAZOL 1
- Match 8: OCCITANE 1 / RILHAC RANCON 1
- Match 9 : AMBAZAC 1 / Exempt

**L'animateur de la Commission**  
**Bernard VERGONZANNE**

**Le secrétaire de la Commission**  
**GUY THARAUD**



## COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 17/10/2018  
PV N° 07

**PRESENTS :** Mme DELEBECQUE . MM. COUDERT . DUPUY - FILLEUL - LAYLAVOIX

**ABSENTS :** MM. COLOMBIER – DESPLAT

\*\*\*\*\*

### Catégories d'âge pour la saison 2018/2019

	Année de naissance	Catégories Masculines	Critériums Masculins	Catégories Féminines	Critériums Féminins
FOOT ANIMATION	2006	U13	Critériums Mixité Jeu à 8 3 U11 autorisés	U13F	PLATEAU ou MATCH Jeu à 8 3 U10F autorisés
	2007	U12		U12F	
	2008	U11	Plateau Mixité Jeu à 8 3 U9 autorisés	U11F	Plateau 5 x 5 sans GB*
	2009	U10		U10F	
	2010	U9	Plateau Mixité 5 x 5 sans GB* 3 U7 autorisés	U9F	Plateau 5 x 5 sans GB*
	2011	U8		U8F	
	2012	U7	Plateau Mixité 3 x 3 sans GB* 4 x 4 avec GB* 2 U8 autorisé (sous classement)	U7F	Plateau 3 x 3 sans GB* 4 x 4 avec GB*
	2013	U6 5 ans révolus		U6F 5 ans révolus	

### RAPPEL

#### RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

##### A . Transmission de la Feuille de Match

- 1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.
- 2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.
- 3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.

**RAPPEL**

Il est rappelé que toute personne inscrite sur une feuille de match, doit automatiquement posséder une licence.

A partir du 1<sup>er</sup> Novembre, pour toute feuille de match retournée au DISTRICT avec des joueurs non licenciés ou avec des licences en cours depuis plusieurs semaines, les clubs concernés seront automatiquement sanctionnés pour le motif suivant : « Participation d'un joueur non licencié ». Le montant de l'amende est de 720/joueur.

**Catégorie U12-U13**

Enfants nés en 2006-2007

**LES DÉFIS TECHNIQUES SONT OBLIGATOIRES****DÉFIS TECHNIQUES**

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

Le roulement pour toute la 1<sup>ère</sup> phase sera le suivant :

Journée Paire => Jonglerie

Journée Impaire => Double 8

**FESTIVAL U13 PITCH**

Rappels sur l'organisation d'un plateau « Jour de Coupe »

**Défi Technique**

Chaque rencontre est précédée d'une épreuve technique (coup de pied de réparation ou 1 c 1 avec le gardien). Il ne peut y avoir d'égalité lors de l'épreuve technique.

En cas de match nul, le résultat du défi technique sera déterminant.

**Durée des rencontres**

Si plateau à 3 équipes => 2 rencontres de 25 mn

Si plateau à 4 équipes => 3 rencontres de 16 mn

**Catégorie U10-U11**

Enfants nés en 2008-2009

**DÉFIS TECHNIQUES**

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

Le roulement pour toute la 1<sup>ère</sup> phase sera le suivant :

Journée Paire => Jonglerie

Journée Impaire => Double 8

**CHALLENGE A. LACORE**

Le prochain tour aura lieu le samedi 10 Novembre 2018.

**CHALLENGE R. VILLEDIEU**

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le Samedi 10 Novembre 2018.

**Catégorie U8-U9**

Enfants nés en 2010-2011

**PLATEAUX DU 06/10/2018 :**

Secteur n°6 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de NANTIAT.



### **INTERCLUBS**

Plateau n°3 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de GJ EFPN.

Plateau n° 5 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de S.C VERNEUIL.

Plateau n° 6 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de VAL DE VIENNE.

Plateau n° 11 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de BOISSEUIL.

Plateau n° 13 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de FEYTIAT.

Plateau n°14 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de LGS ALOUETTE.

### **Catégorie U6-U7**

Enfants nés en 2012-2013

#### **RAPPEL**

**Nombre de joueurs :**

- **3 x 3 (sans GB) ou 4 x 4 (avec GB)**
- **Participation de tous**
- **2 U8 autorisés par équipe (sous classement)**

### **À NOTER**

**TELETHON 2018** : 7 et 8 Décembre 2018

#### **FESTIVAL U13 PITCH**

- Finale Départementale : Samedi 6 Avril 2019
- Finale Régionale : 4 et 5 Mai 2019
- Finale Nationale : 7, 8 et 9 Juin 2019

**Journée Nationale Des Débutants** : Samedi 15 Juin 2019 (sous réserve de modification).

*Sois foot joue dans les règles*



**L'Animateur,**  
**Lionel FILLEUL**



## COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION DU 15/10/2018

PV N°1

**PRESENTS** : MM. DOUCET . BOUSSELY . GASCHET - LAUMONIER

**EXCUSES** : MM. PLEINEVERT - PINARDON

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

\*\*\*\*\*

**MATCH N° 50797.1 LIMOGES FC (2) È MEYMAC CA (1) FEMININES D1 INTERDISTRICT A 11 DU 2/09/2018**

**Arbitre** : M. BAH Mamadou Kally

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du LIMOGES FC,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 24,50 " uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 50953.1 EYMOUTIERS (3) È LA PORCHERIE (1) SENIORS DEPARTEMENTAL 5 POULE B DU 9/9/2018**

**Arbitre** : M. DIOUF Modou Aliou

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe d'EYMOUTIERS,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 35,30 " uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51334.1 LIMOGES LANDOUGE F (1) È E-BONNAC LA COTE/BEAUNE (1) U15 DEPARTEMENTAL 2 (NIVEAU2) POULE D DU 15/09/2018**

**Arbitre** : M. SLAMANI Fayssal

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe de LIMOGES LANDOUGE,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20,00 " uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



**MATCH N° 51352.1 COUSSAC BONNEVAL (1) È MOISSANNES (1) COUPE DE LA HAUTE VIENNE DU 16/9/2018**

**Arbitre : M. DIOUF Modou Aliou**

Vu le règlement de la compétition précisant que le club recevant règle en totalité les frais d'arbitrage  
Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par l'équipe de COUSSAC BONNEVAL,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 81,60 " uros, soit débités de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 50074.1 VIGENAL FC LIMOGES (1) È LIMOGES ROUSSILLON (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 2 POULE A DU 23/9/2018**

**Arbitres : M. SARRE David assisté de MM. SEHIL Djamel et MALEM Ahmed**

Vu le mail du club de LIMOGES ROUSSILLON demandant la désignation de 2 arbitres assistants pour cette rencontre, seul un arbitre central étant prévu à ce niveau de la compétition,  
Vu que, dans cette division, le règlement des frais d'arbitrage de l'arbitre central est effectué automatiquement par la comptabilité du district par virement bancaire prélevé aux 2 clubs,  
Vu le règlement intérieur de la CDA précisant que lorsqu'un club demande la désignation de 2 arbitres assistants pour une rencontre (où il n'y a pas d'obligation d'arbitres assistants officiels désignés), il lui appartient de régler la totalité des frais d'arbitrage des arbitres assistants,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que le club de LIMOGES ROUSSILLON soit débité de la somme de 45,00 " uros pour en créditer M. SEHIL et de 45 " uros pour en créditer M. MALEM.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51179.1 PANAZOL AS (1) È ES BEAUBREUIL (1) U17 DEPARTEMENTAL 1 DU 29/9/2018**

**Arbitre : M. COUTURAUD Corentin**

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe de LES BEAUBREUIL,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20,00 " uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51432.1 ST PRIEST S/AIXE (2) È FEUILLARDIERS (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE L DU 30/9/2018**

**Arbitre : M. NECER Fayçal**

Vu le mail de l'arbitre mentionnant qu'il s'est déplacé au stade et a constaté l'absence des 2 équipes à l'heure prévue de la rencontre,  
Vu le PV n° 9 de la Commission des championnats et coupes séniors du 3/10/2018 confirmant le forfait de l'équipe des FEUILLARDIERS,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, d'un montant de 16,00 " uros soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre conformément à l'article 19 des règlements généraux de la LFNA..
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.





**MATCH N° 50896.1 COMPREIGNAC USA (2) È VIGENAL FC LIMOGES (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 5  
POULE A DU 6/10/2018**

**Arbitre : M. NECER Fayçal**

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du VIGENAL FC LIMOGES,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 24,50 " uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51719.1 LA CROISILLE LINARDS (1) È AMBAZAC AS (1) COUPE DE LA HAUTE VIENNE DU  
30/9/2018**

**Arbitre : M. SADKI Kouider**

Vu le règlement de la compétition précisant que le club recevant règle en totalité les frais d'arbitrage,  
Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par l'équipe de LA CROISILLE LINARDS,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 65,60 " uros, soit débités de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 50825.1 LIMOGES FC (2) È A.S.L.SF.L. (1) FEMININES D1 INTERDISTRICT A 11 DU 14/10/2018**

**Arbitre : M. MALEM Ahmed**

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du LIMOGES FC,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 24,50 " uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**Le Président**

**Daniel DOUCET**

**Le Secrétaire**

**Bernard LAUMONIER**



## PARTENAIRES DU DISTRICT





# TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES

APPLICABLE : FIN SAISON 2018/2019

DESCENTES DE R 3      0      1      2      3      4      5      6      7      8      9

D 1 : 1 poule de 12 équipes										
SEM D1 (1 poule de 12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
montées en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
descentes en SEM D2	2	3	4	4	4	5	6	7	8	9
restant en SEM D1	8	7	6	6	6	5	4	3	2	1
montées de SEM D2	4	4	4	3	2	2	2	2	2	2
descentes de R3 + R4	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
nombre d'équipes année suivante	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12

D 2 : 2 poules de 12 équipes										
SEM D2 (2 poules de 12)	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
montées en SEM D1	4	4	4	3	2	2	2	2	2	2
descentes en SEM D3	6	7	8	8	8	9	10	10	11	12
restant en SEM D2	14	13	12	13	14	13	12	12	11	10
montées de SEM D3	8	8	8	7	6	6	6	5	5	5
descentes de SEM D1	2	3	4	4	4	5	6	7	8	9
nombre d'équipes année suivante	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D 3 : 4 poules de 12 équipes										
SEM D3 (4 poules de 12)	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
montées en SEM D2	8	8	8	7	6	6	6	5	5	5
descentes en SEM D4	8	9	10	11	12	13	14	14	14	14
restant en SEM D3	32	31	30	30	30	29	28	29	29	29
montées de SEM D4	10	10	10	10	10	10	10	9	8	7
descentes de SEM D2	6	7	8	8	8	9	10	10	11	12
nombre d'équipes année suivante	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D 4 : 4 poules de 12 et 1 de 11 équipes										
SEM D4 (5 poules)	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59
montées en SEM D3	10	10	10	10	10	10	10	9	8	7
descentes en SEM D5	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
restant en SEM D4	44	43	42	41	40	39	38	38	38	38
montées de SEM D5	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
descentes de SEM D3	8	9	10	11	12	13	14	14	14	14
nombre d'équipes année suivante	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

D 5 : 1 poule de 12 + 2 poules de 11 équipes										
SEM D5 (3 poules)	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34
montées en SEM D4	8	8	8	8	8	8	6	6	6	6
descentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
restant en SEM D5	26	26	26	26	26	26	28	28	28	28
descentes de SEM D4	6	7	8	9	10	11	12	13	13	13
nombre d'équipes année suivante	32	33	34	35	36	37	40	41	41	41